

**LE CENDRE**  
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 9 décembre 2011  
 Date de la séance : 15 décembre 2011

Nombre de conseillers municipaux : 27  
 Nombre de présents : 17  
 Absents avec procuration : 9  
 Absent : 1

**Présents** : Mmes BEUREL - CUVIER - DEMIGNÉ – MM. DINIZ - FASSIER - GAUTHER - HERVEOU - Mmes LIBIOUL - LOUREIRO - MM. MAUFROY - MELIS - MIGUET - MOLAT - PRESLE - PRONONCE - RAZAVET - Mme ROCHE.

**Absents avec procuration** : Mme BOLIS procuration à M. PRONONCE - M. BORNAGHI procuration à M. PRESLE - Mme COUDON procuration à Mme CUVIER - Mme HAUTOY procuration à M. GAUTHER - Mme LEGRAND procuration à Mme LIBIOUL - Mme MACARIO procuration à Mme ROCHE - M. PLANTIN procuration à M. FASSIER - Mme RASCHKE procuration à M. MOLAT - Mme SALOT procuration à M. MIGUET.

**Absent** : M. ROUX

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre FASSIER.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

N°11/12/15/001

**OBJET** : Tableau des effectifs budgétaires : création d'un poste de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

A la suite des entretiens organisés en mairie ces dernières semaines dans le cadre du recrutement d'un agent titulaire en charge de la programmation culturelle de la ville, et d'une manière plus générale, de l'ensemble des festivités organisées sur le territoire communal, M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la candidature retenue est celle d'un agent relevant de la filière technique, au grade de technicien principal supérieur de 2<sup>ème</sup> classe.

Il invite le Conseil Municipal à approuver la création d'un poste correspondant à ce grade au tableau des effectifs de la ville et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il précise aux conseillers que la mutation de l'agent est prévue au plus tôt pour le 1<sup>er</sup> février prochain.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

Hervé PRONONCE.



ACTE EXECUTOIRE	
Publié le	20.12.2011
Reçu par le Préfet le	20.12.2011
Le Directeur Général des Services	
<i>Meunier</i>	
Valérie DESVIGNES	

REÇU A LA PREFECTURE  
 DU PUY-DE-DOME  
 20 DEC. 2011  
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 9 décembre 2011  
Date de la séance : 15 décembre 2011

Nombre de conseillers municipaux : 27  
Nombre de présents : 17  
Absents avec procuration : 9  
Absent : 1

**Présents** : Mmes BEUREL - CUVIER - DEMIGNÉ - MM. DINIZ - FASSIER - GAUTHER - HERVEOU - Mmes LIBIOUL - LOUREIRO - MM. MAUFROY - MELIS - MIGUET - MOLAT - PRESLE - PRONONCE - RAZAVET - Mme ROCHE.  
**Absents avec procuration** : Mme BOLIS procuration à M. PRONONCE - M. BORNAGHI procuration à M. PRESLE - Mme COUDON procuration à Mme CUVIER - Mme HAUTOY procuration à M. GAUTHER - Mme LEGRAND procuration à Mme LIBIOUL - Mme MACARIO procuration à Mme ROCHE - M. PLANTIN procuration à M. FASSIER - Mme RASCHKE procuration à M. MOLAT - Mme SALOT procuration à M. MIGUET.  
**Absent** : M. ROUX  
**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre FASSIER.  
**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

N°11/12/15/002

**OBJET : Vote des taux de fiscalité locale pour l'année 2012.**

Fidèle aux engagements pris lors des dernières élections municipales, l'Adjoint en charge des finances communales invite l'assemblée délibérante à reconduire les taux de fiscalité en vigueur sur la commune depuis 1995, à savoir :

- 22,45% pour la taxe d'habitation,
- 24,81% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 161,63% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées à la majorité (4 voix contre) et converties en délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

**ACTE EXECUTOIRE**  
Publié le 20.12.2011  
Reçu par le Préfet le 20.12.2011  
Le Directeur Général des Services  
*Valérie Desvignes*  
Valérie DESVIGNES

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME

20 DEC. 2011

**LE CENDRE**  
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 9 décembre 2011  
 Date de la séance : 15 décembre 2011

Nombre de conseillers municipaux : 27  
 Nombre de présents : 17  
 Absents avec procuration : 9  
 Absent : 1

**Présents** : Mmes BEUREL - CUVIER - DEMIGNÉ – MM. DINIZ - FASSIER - GAUTHER - HERVEOU - Mmes LIBIOUL - LOUREIRO - MM. MAUFROY - MELIS - MIGUET - MOLAT - PRESLE - PRONONCE - RAZAVET - Mme ROCHE.

**Absents avec procuration** : Mme BOLIS procuration à M. PRONONCE - M. BORNAGHI procuration à M. PRESLE - Mme COUDON procuration à Mme CUVIER - Mme HAUTOY procuration à M. GAUTHER - Mme LEGRAND procuration à Mme LIBIOUL - Mme MACARIO procuration à Mme ROCHE - M. PLANTIN procuration à M. FASSIER - Mme RASCHKE procuration à M. MOLAT - Mme SALOT procuration à M. MIGUET.

**Absent** : M. ROUX  
**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre FASSIER.  
**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

N°11/12/15/003

**OBJET : Autorisation de Programme n°14 «travaux de la Place Grassion» : modification du montant total de l'AP et des CP ouverts au titre des exercices 2011 et 2012.**

Lors du dernier Conseil Municipal, il vous a été proposé d'annuler 222 000 € sur les crédits de paiement prévus lors du BP 2011 pour le financement des travaux de la place GF. Cette annulation de crédit a permis d'équilibrer en partie la DM1 du budget 2011.

Aujourd'hui, il vous est à nouveau proposé d'annuler des crédits de paiement sur cette opération, à hauteur de 264 000 €. Ces crédits seront donc rendus disponibles dans le budget et non utilisés, ils seront intégrés dans le résultat de l'exercice 2011.

Pour 2012, considérant le montant des dépenses à imputer sur le budget général, le Conseil municipal est par ailleurs invité à :

- Augmenter de 52 000 € le montant de l'autorisation de programme n°14 pour le porter à **1 152 000 €**.
- Valider la somme de 1 011 000 € pour les crédits de paiement 2012 consacrés à cette AP.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées à la majorité (4 voix contre) et converties en délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

Hervé PRONONCE.



REÇU A LA PREFECTURE  
 DU PUY-DE-DOME  
 20 DEC. 2011

**ACTE EXECUTOIRE**  
 Publié le 20.12.2011  
 Reçu par le Préfet le 20.12.2011  
 Le Directeur Général des Services  
*Valérie Desvignes*  
 Valérie DESVIGNES

**LE CENDRE**  
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 9 décembre 2011

Date de la séance : 15 décembre 2011

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 17

Absents avec procuration : 9

Absent : 1

**Présents** : Mmes BEUREL - CUVIER - DEMIGNÉ - MM. DINIZ - FASSIER - GAUTHER - HERVEOU - Mmes LIBIOUL - LOUREIRO - MM. MAUFROY - MELIS - MIGUET - MOLAT - PRESLE - PRONONCE - RAZAVET - Mme ROCHE.

**Absents avec procuration** : Mme BOLIS procuration à M. PRONONCE - M. BORNAGHI procuration à M. PRESLE - Mme COUDON procuration à Mme CUVIER - Mme HAUTOY procuration à M. GAUTHER - Mme LEGRAND procuration à Mme LIBIOUL - Mme MACARIO procuration à Mme ROCHE - M. PLANTIN procuration à M. FASSIER - Mme RASCHKE procuration à M. MOLAT - Mme SALOT procuration à M. MIGUET.

**Absent** : M. ROUX

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre FASSIER.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

N°11/12/15/004

**OBJET : Autorisation de programme n°16 «ZPH de la Montorière» : annulation de CP sur 2011 et inscription de nouveaux CP pour 2012.**

Lors du vote du budget supplémentaire 2011, le montant de l'AP n°16 a été ramené à la somme de 1 030 000 € et les crédits de paiement sur 2011 abondés pour atteindre la somme de 522 000 €.

Considérant le montant des dépenses réalisées à ce jour, il importe de réduire de 127 000 € les CP de l'année 2011, ainsi ramenés à 395 000 €.

Dans le budget 2012, il vous est proposé de prévoir de nouveaux crédits de paiement à hauteur de 74 110 € pour le financement des travaux d'alimentation basse tension et d'éclairage public de la ZPH.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées à la majorité (4 voix contre) et converties en délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME.



Le Maire,

**Hervé PRONONCE.**  
 REÇU A LA PREFECTURE  
 DU PUY-DE-DOME.

20 DEC. 2011

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 20.12.2011

Reçu par le Préfet le 20.12.2011

Le Directeur Général des Services

*Meunier*  
 Valérie DESVIGNES

**LE CENDRE**  
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 9 décembre 2011  
 Date de la séance : 15 décembre 2011

Nombre de conseillers municipaux : 27  
 Nombre de présents : 17  
 Absents avec procuration : 9  
 Absent : 1

**Présents** : Mmes BEUREL - CUVIER - DEMIGNÉ – MM. DINIZ - FASSIER - GAUTHER - HERVEOU - Mmes LIBIOUL - LOUREIRO - MM. MAUFROY - MELIS - MIGUET - MOLAT - PRESLE - PRONONCE - RAZAVET - Mme ROCHE.

**Absents avec procuration** : Mme BOLIS procuration à M. PRONONCE - M. BORNAGHI procuration à M. PRESLE - Mme COUDON procuration à Mme CUVIER - Mme HAUTOY procuration à M. GAUTHER - Mme LEGRAND procuration à Mme LIBIOUL - Mme MACARIO procuration à Mme ROCHE - M. PLANTIN procuration à M. FASSIER - Mme RASCHKE procuration à M. MOLAT - Mme SALOT procuration à M. MIGUET.

**Absent** : M. ROUX  
**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre FASSIER.  
**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

N°11/12/15/005

**OBJET : Délibération portant approbation du Budget Primitif pour l'exercice 2012.**

Présenté en équilibre, le projet de budget primitif pour l'exercice 2012 s'établit à la somme de **4 630 210 €** en section de fonctionnement et **2 006 000 €** en section d'investissement.

**>>> SECTION DE FONCTIONNEMENT <<<**

■ **LES RECETTES** **4 630 210 €**

Elles comprennent :

- les atténuations de charges,
- les produits des services,
- le produit des impôts et taxes
- les dotations et participations,
- les autres produits de gestion courante,
- les produits exceptionnels.

**> Les atténuations de charges (chapitre 013, compte 6419)**

Il s'agit des remboursements de l'assurance souscrite par la commune pour les risques statutaires de son personnel (remboursement par la CNP des traitements des agents en congé longue maladie et longue durée. Il vous est rappelé que s'agissant des congés de maladie ordinaire et de maternité, la collectivité a décidé d'être son propre assureur).

Compte tenu des dossiers en cours, une estimation de **50 000 €** vous est proposée en recettes au stade du budget primitif.

**> Les produits des services (chapitre 70, comptes 70311 à 70878) :**

Il vous est proposé de prévoir une somme de **255 400 €** correspondant aux produits des services périscolaire, de l'accueil de loisirs, de la BAZ'ADOS, du restaurant scolaire, de l'école de musique etc...

A noter que ce chapitre enregistre également les remboursements correspondant aux mises à disposition des agents titulaires auprès d'associations ou d'organismes indépendants (CCAS, OHLC, mutualisation de services avec la Communauté d'agglomération...)

**> Le produit des impôts et taxes (chapitre 73, comptes 7311 à 7381) :**

Prévisions budgétaires : **2 999 100 €**

A taux constants, compte tenu des nouvelles constructions répertoriées sur le territoire communal et de la revalorisation systématique des bases (cf. loi de finances), le produit attendu de la fiscalité locale pris en compte dans le budget primitif est de **2 104 000 €**.

Les deux attributions attendues de Clermont Communauté sont reconduites à leurs niveaux 2011 :

Attribution de compensation :	460 000 €,
Dotation de Solidarité Communautaire :	346 000 €.

Quant aux recettes de la taxe additionnelle sur les droits de mutation, elles vous sont proposées à hauteur de **70 000 €** lors de cette première étape budgétaire.

**> Les dotations et participations (chapitre 74, comptes 7411 à 74835)**

Elles comprennent la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat ainsi que les diverses compensations des exonérations législatives. Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé une reconduction prudente des crédits perçus en 2011 soit une somme totale de **1 289 750 €**.

A souligner sur le compte 7488, l'inscription des sommes à percevoir de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse comptabilisées les années précédentes sur le compte 7788 (changement d'imputation effectué sur les conseils du Trésorier).

Montant prévisionnel 2012 : **195 000 €**.

**> Les produits de gestion courante (chapitre 75, comptes 75 à 758)**

Ils correspondent aux revenus des immeubles communaux et des locations des salles communales. Un crédit de **30 000 €** est proposé.

**> Les produits exceptionnels (chapitre 77, compte 7788)**

Ce compte enregistre les divers remboursements que la collectivité est amenée à encaisser tout au long de l'année (remboursements partiels de sinistres...). Une recette prévisionnelle de **5 000 €** est intégrée au projet de budget.

Comme indiqué précédemment, c'est sur ce compte qu'étaient jusqu'à présent imputées les participations financières de la CAF. A la demande du Receveur, qui considère que ce ne sont pas des produits exceptionnels, les produits perçus au titre du CEJ seront enregistrés sur le compte 7788

A noter en recette d'ordre, la somme de **960 €** correspondant à l'amortissement de subventions perçues il y a plusieurs années pour différents équipements.

■ LES DEPENSES

4 630 210 €

Elles comprennent :

- les charges à caractère général
- les charges de personnel
- les atténuations de produits
- les autres charges de gestion courante,
- les charges financières,
- la dotation aux amortissements,

<b>&gt; Les charges à caractère général (chapitre 011, comptes 60611 à 6355)</b>	<b>1 310 410 €</b>
--	--------------------

Elles regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et de ses équipements. Les prévisions sont établies en fonction des crédits consommés en 2011, de l'évolution des prix et des projets ou opérations particulières envisagés par les services. Comme chaque année, certains postes de dépenses devront être réabondés en fin d'exercice (lors d'une DM). La liste suivante n'est pas exhaustive, se reporter aux tableaux budgétaires pour complément d'informations.

- les dépenses d'énergie et d'électricité : 200 000 €
  - les dépenses d'alimentation (cantine, cérémonies...) 100 000 €
  - les fournitures d'entretien, de voirie, les petits équipements et autres fournitures (comptes 60628 à 60633 : ex : sel de déneigement, visserie, produits d'entretien ménager, ampoules, bois...) totalisent un montant de 125 310 €
  - les prestations de service 360 000 €
- Ce compte enregistre un grand nombre de dépenses liées à divers contrats et marchés de prestations de service (gestion de la crèche, ateliers-animations proposées dans le cadre des sessions du centre de loisirs et de la Baz'Ados, analyses réglementaires du restaurant scolaire, l'entretien des mobiliers bois de la Coulée verte, contrat de maintenance des photocopieurs etc...).
- les entretiens de terrains et espaces verts, bâtiments et voirie (comptes 61521 à 61524) 233 000 €
  - les crédits prévus au titre des «fêtes et cérémonies» (cachets artistiques, impression de flyers, dépenses diverses liées aux festivités...) 40 000 €

<b>&gt; Les charges de personnel (chapitre 012, comptes 6218 à 64832)</b>	<b>2 100 000 €</b>
---	--------------------

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, les effectifs des services communaux comprendront 63 agents titulaires ou stagiaires (hors agents contractuels de l'école de musique) sur emplois permanents. Les crédits proposés intègrent les sommes nécessaires aux remplacements éventuels des agents titulaires (congé maladie, formation...), aux emplois saisonniers (période estivale, renfort de l'équipe d'animation pour les centres de loisirs...) ou occasionnels. Une partie de ces charges de personnel est compensée par les remboursements de l'assureur de la collectivité (recettes de fonctionnement, compte 6419). Les rémunérations des agents titulaires sont mandatées sur le compte 64111, celles des non titulaires sont imputées sur le compte 64131. Le chapitre 12 comprend également les frais de médecine du travail, la cotisation d'assurance statutaire.

<b>&gt; Atténuation de produits, chapitre 014</b>	<b>7 000 €</b>
---	----------------

Ce chapitre enregistre les pénalités dues par la ville au titre de la loi SRU. Une somme approximative de 7 000 € est proposée au budget primitif, l'arrêté du Préfet fixant la pénalité au regard du nombre de logements manquant sur la commune étant en général publié en février-mars.

<b>&gt; Les autres charges de gestion courante (chapitre 65, comptes 6531 à 658)</b>	<b>433 100 €</b>
--	------------------

Ce chapitre comprend les subventions allouées aux associations et organismes de droit privé : crédits proposés : **77 500 €** (ventilés entre les aides aux associations, comités et coopératives scolaires (72 500 €), le dispositif d'incitation au ravalement des façades en centre bourg et l'acquisition de vélos électriques (4 000 €) et les participations pour Chadieu (1 000 €).

Sur le compte 658, une enveloppe de 7 000 € est proposée pour la mise en œuvre des actions sociales en faveur du personnel communal.

A noter :

- la somme de 26 000 € sur le compte 6554 pour le règlement des cotisations aux associations et syndicat dont la ville est membre (Chadieu, association des forts villageois d'Auvergne...)
- 55 000 € sur le compte 657358 pour l'entretien de l'éclairage public (participation due au SIEG)
- aides sociales (subvention CCAS et RAM) : 156 600 €

<b>&gt; Les charges financières (chapitre 66, comptes 66111et 668)</b>	<b>121 000 €</b>
--	------------------

Il s'agit des intérêts des emprunts souscrits par la collectivité ainsi que les participations dues à l'EPF- Smaf. Figurent également dans ce chapitre les intérêts courus non échus (ICNE).

<b>&gt; Les charges exceptionnelles (chapitre 67, comptes 673 à 678)</b>	<b>30 700 €</b>
--	-----------------

Un crédit de 500 € est comme chaque année proposé pour d'éventuelles annulations de titres à passer sur l'année. Par ailleurs, une somme de 30 200 € est inscrite pour l'indemnisation des commerçants.

<b>&gt; La dotation aux amortissements (chapitre 042, opération d'ordre)</b>	<b>628 000 €</b>
--	------------------

Le CGCT impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants de prévoir une dotation aux amortissements des immobilisations. L'amortissement vise à constater la perte de la valeur des biens et à dégager des ressources nécessaires à leur remplacement. Il constitue une opération d'ordre budgétaire qui ne donne pas lieu à décaissement.

**>>> SECTION D'INVESTISSEMENT <<<**

**■ LES RECETTES 2 006 000 €**

*Elles sont réparties en six grandes rubriques :*

- les dotations et fonds propres,
- les subventions,
- l'emprunt
- l'amortissement.

**> Les dotations et fonds propres (chapitre 10) 310 000 €**

Il s'agit du produit de la TLE (TA à compter de mars 2012) et du fonds de compensation de la TVA calé sur les dépenses de l'année 2011.

**> L'emprunt 600 000 €**

L'équilibre budgétaire du projet de budget 2012 est assuré par une hypothèse de recours à l'emprunt de 600 000 €, hypothèse tout à fait conforme aux capacités d'endettement de la collectivité. La mobilisation de nouveaux emprunts en cours d'année sera fonction de l'évolution des projets d'investissement, notamment l'avancement de la réhabilitation des bâtiments de la Place Grassion-Frédot.

**> Les subventions d'investissement (chapitre 13) 468 000 €**

Comme indiqué lors du DOB, les inscriptions de crédits correspondent aux participations attendues des aménageurs de la ZPH (cf. PAE), du Conseil Général pour des travaux d'enfouissement de réseaux et de la Fédération Française de Tennis (8 000 €).

**> Amortissement des immobilisations (recettes d'ordre, chap.40) 628 000 €**

(cf. inscription similaire en dépenses d'investissement).

**■ LES DEPENSES 2 006 000 €**

Deux grandes rubriques :

- les remboursements du capital de la dette,
- les immobilisations, c'est à dire les dépenses d'équipement.

**> Les remboursements d'emprunts et de dettes (chapitres 16 et 27) 304 000 €**

Ils se décomposent ainsi :

- Remboursement du capital des emprunts communaux : 284 000 €
- Dette Smaf (comptes 16876 et 27): 20 000 €

**> Les immobilisations****1 700 540 €**

Les crédits qui vous sont proposés sur les comptes des chapitres 20, 204, 21 et 23 totalisent la somme de 1,7 M€.

<b>c/204158-810 AP n° 16</b>	45 450.00	Travaux d'éclairage public ZPH Montorière
<b>c/204158-814</b>	40 000.00	Enveloppe pour fonds de concours SIEG travaux d'éclairage public
<b>c/205-020</b>	5 000.00	Acquisition logiciels PC mairie
<b>c/2128-810</b>	140 000.00	Maîtrise d'œuvre réhabilitation bâtiments place Grassion-Fredot (tranche ferme)
<b>c/2128-412</b>	40 000.00	Aménagement système d'arrosage intégré au complexe sportif
<b>c/2135-411</b>	60 000.00	1ère enveloppe pour travaux restructuration logt gardien au complexe sportif
<b>c/2135-020</b>	40 000.00	Travaux amélioration entrée salle polyvalente (création sas)
<b>c/2151-822</b>	117 560.00	Enveloppe gros travaux de voirie (dont fin 1ère tranche rue de la Soie : 52 000 €)
<b>c/21534-816</b>	23 000.00	Travaux d'électrification rue de la Soie
<b>c/21534-822 AP n° 16</b>	28 660.00	Alimentation basse tension ZPH la Montorière
<b>c/21538-816</b>	8 970.00	Travaux génie civil enfouissement réseaux rue de la Soie (SIEG)
<b>c/21571-022</b>	15 000.00	Acquisition mini pelle pour services techniques
<b>c/2158-022</b>	9 000.00	Enveloppe acquisition matériels divers pour ST (souffleuse...)
<b>c/2183-020</b>	30 000.00	Renouvellement parc informatique mairie
<b>c/2184-211</b>	4 000.00	Renouvellement mobiliers écoles maternelles
<b>c/2188-022</b>	12 700.00	Racks de rangement pour plateforme ST
<b>c/2188-822</b>	50 000.00	Acquisition et installation bâtiment modulaire local associations
<b>c/2188-311</b>	15 000.00	Installation stores intérieures EMM + acquisition instruments
<b>c/2188-022</b>	5 200.00	Acquisition armoires anti-feu pour atelier municipal
<b>Crédits de paiement pour AP n°14</b>		
<b>1 011 000 € imputés sur :</b>		
<b>c/21532-810</b>	74 140.76	
<b>c/2151-810</b>	588 942.09	
<b>c/21534-810</b>	67 281.22	
<b>c/21538-810</b>	54 034.26	
<b>c/2128-810</b>	193 741.67	
<b>c/2184-810</b>	32 860.00	

**> A noter également :**

- une dotation de **500 €** sur le compte 10223 pour permettre d'éventuels remboursements de TLE ou TA.
- **960 €** au chapitre 040 (dépense d'ordre) correspondant à l'amortissement de subventions perçues il y a plusieurs années pour différents équipements (idem recette de fonctionnement)

En séance, il pourra être répondu aux demandes d'informations et / ou précisions complémentaires sur ce projet de budget, qui sera ensuite soumis à l'approbation des conseillers.

**Le budget général primitif 2012, dont les balances sont annexées à la présente délibération, est adopté à la majorité (4 voix contre).**

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,




Hervé PRONONCE.

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DÔME

20 DEC. 2011

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

ACTE EXECUTOIRE
Publié le 20.12.2011
Reçu par le Préfet le 20.12.2011
Le Directeur Général des Services
 Valérie DESVIGNES

63248069 Code INSEE	Commune de LE CENDRE BUDGET COMMUNE	BP	2012
------------------------	--	----	------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 310 410,00		1 310 410,00
012	Charges de personnel	2 100 000,00		2 100 000,00
014	Atténuations de produits	7 000,00		7 000,00
65	Autres charges gestion courante	433 100,00		433 100,00
656	Frais de fonct. des gipes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	121 000,00	0,00	121 000,00
67	Charges exceptionnelles	30 700,00	0,00	30 700,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	628 000,00	628 000,00
022	Dépenses Imprévues Fonct	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>4 002 210,00</b>	<b>628 000,00</b>	<b>4 630 210,00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 630 210,00</b>
--	---------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	500,00	0,00	500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	960,00	960,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	284 000,00	0,00	284 000,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement		1 085 110,00		1 085 110,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	5 000,00	0,00	5 000,00
204	Subventions d'équipements versés	40 000,00	0,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	570 430,00	0,00	570 430,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	0,00	20 000,00
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues Invest	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>2 005 040,00</b>	<b>960,00</b>	<b>2 006 000,00</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 006 000,00</b>
---	---------------------

Vu et annexé à la délibération du  
Conseil Municipal du 15 décembre 2011.

Le Maire,



**Hervé PRONONCE**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;
- (5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires;
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement »;
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir la note 3 Annexe IV A9);
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé civile ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME  
**20 DEC. 2011**

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

63248069 Code INSEE	Commune de LE CENDRE BUDGET COMMUNE	BP	2012
------------------------	--	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	50 000,00		50 000,00
70	Produits des services	255 400,00		255 400,00
73	Impôts et taxes	2 999 100,00		2 999 100,00
74	Dotations et participations	1 289 750,00		1 289 750,00
75	Autres produits gestion courante	30 000,00		30 000,00
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	960,00	6 960,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		4 629 250,00	960,00	4 630 210,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 630 210,00
---	--------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068/10)	310 000,00	0,00	310 000,00
13	Subventions d'investissement	488 000,00	0,00	488 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	600 000,00	0,00	600 000,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
28	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	0,00	0,00	0,00
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	628 000,00	628 000,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		1 378 000,00	628 000,00	2 006 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
----------------------------	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 006 000,00
--	--------------

Vu et annexé à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2011.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME

20 DEC. 2011

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**LE CENDRE**  
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 9 décembre 2011  
 Date de la séance : 15 décembre 2011

Nombre de conseillers municipaux : 27  
 Nombre de présents : 17  
 Absents avec procuration : 9  
 Absent : 1

**Présents** : Mmes BEUREL - CUVIER - DEMIGNÉ – MM. DINIZ - FASSIER - GAUTHER - HERVEOU - Mmes LIBIOUL - LOUREIRO - MM. MAUFROY - MELIS - MIGUET - MOLAT - PRESLE - PRONONCE - RAZAVET - Mme ROCHE.  
**Absents avec procuration** : Mme BOLIS procuration à M. PRONONCE - M. BORNAGHI procuration à M. PRESLE - Mme COUDON procuration à Mme CUVIER - Mme HAUTOY procuration à M. GAUTHER - Mme LEGRAND procuration à Mme LIBIOUL - Mme MACARIO procuration à Mme ROCHE - M. PLANTIN procuration à M. FASSIER - Mme RASCHKE procuration à M. MOLAT - Mme SALOT procuration à M. MIGUET.  
**Absent** : M. ROUX  
**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre FASSIER.  
**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

N°11/12/15/006

**OBJET : Allocation d'une subvention exceptionnelle à l'association MAGIC.**

M. FASSIER fait savoir au Conseil Municipal que la commune perçoit de la CAF, au titre du Contrat Enfance Jeunesse (2010-2013), une participation financière annuelle au titre de l'activité «éveil» assurée par l'association Magic.  
 Afin de permettre à cette dernière d'assurer la continuité de ses actions en faveur de la petite enfance, il vous est proposé de reverser à l'association le montant de la participation perçue en 2011 au titre de l'année 2010, soit une somme de 3 928 €.

**La proposition du rapporteur, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.**

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

Hervé PRONONCE.

REÇU A LA PREFECTURE  
 DU PUY-DE-DOME  
 20 DEC. 2011  
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND



**ACTE EXECUTOIRE**  
 Publié le 20.12.2011  
 Reçu par le Préfet le 20.12.2011  
 Le Directeur Général des Services  
*Valérie Desvignes*  
 Valérie DESVIGNES

**LE CENDRE**  
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 9 décembre 2011

Date de la séance : 15 décembre 2011

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 17

Absents avec procuration : 9

Absent : 1

**Présents** : Mmes BEUREL - CUVIER - DEMIGNÉ - MM. DINIZ - FASSIER - GAUTHER - HERVEOU - Mmes LIBIOUL - LOUREIRO - MM. MAUFROY - MELIS - MIGUET - MOLAT - PRESLE - PRONONCE - RAZAVET - Mme ROCHE.

**Absents avec procuration** : Mme BOLIS procuration à M. PRONONCE - M. BORNAGHI procuration à M. PRESLE - Mme COUDON procuration à Mme CUVIER - Mme HAUTOY procuration à M. GAUTHER - Mme LEGRAND procuration à Mme LIBIOUL - Mme MACARIO procuration à Mme ROCHE - M. PLANTIN procuration à M. FASSIER - Mme RASCHKE procuration à M. MOLAT - Mme SALOT procuration à M. MIGUET.

**Absent** : M. ROUX

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre FASSIER.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N°11/12/15/007**

**OBJET : Conventions de mutualisation de moyens avec la communauté d'agglomération : autorisation du Maire à signer deux avenants.**

Il vous est rappelé que Clermont Communauté a conclu avec les différentes communes de l'agglomération, des conventions de mise à disposition de services (mutualisation) pour la réalisation de missions qui lui incombent.

Au Cend्रे, ces conventions concernent des missions de surveillance du domaine public déclaré d'intérêt communautaire (rues J. Mermoz, rue Pierre et Marie Curie) et l'entretien ménager de l'antenne locale de la bibliothèque communautaire Hugo Pratt.

Renouvelées par avenants successifs depuis 2005, ces conventions doivent faire l'objet d'un travail de réécriture destinée à tenir compte des évolutions réglementaires et d'une révision éventuelle du montant des remboursements des frais de fonctionnement des services mis à disposition.

Une nouvelle fois, la Communauté d'Agglomération souhaite repousser l'entrée en vigueur des nouvelles conventions qui ne sont toujours pas finalisées.

Aussi, afin de prolonger les conventions actuelles, il convient aujourd'hui d'habiliter le Maire à signer :

- un 4<sup>ème</sup> avenant à la convention relative à l'espace public
- un 5<sup>ème</sup> avenant à la convention relative à l'entretien ménager de l'antenne locale de la bibliothèque communautaire.

Aucune date certaine n'étant pour l'heure proposée par les services communautaires, il vous est proposé de convenir que les conventions actuelles seront maintenues en vigueur jusqu'à la mise en œuvre des nouvelles dispositions conventionnelles.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.**


POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DÔME  
20 DEC. 2011  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

ACTE EXECUTOIRE
Publié le 20.12.2011
Reçu par le Préfet le 20.12.2011
Le Directeur Général des Services

Valérie DESVIGNES

**LE CENDRE**  
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 9 décembre 2011

Date de la séance : 15 décembre 2011

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 8

Absent : 1

**Présents** : Mmes BEUREL - CUVIER - DEMIGNÉ – MM. DINIZ - FASSIER - GAUTHER - HERVEOU - Mmes LIBIOUL - LOUREIRO - MM. MAUFROY - MELIS - MIGUET - MOLAT - PRESLE - PRONONCE - Mme RASCHKE - M. RAZAVET - Mme ROCHE.

**Absents avec procuration** : Mme BOLIS procuration à M. PRONONCE - M. BORNAGHI procuration à M. PRESLE - Mme COUDON procuration à Mme CUVIER - Mme HAUTOY procuration à M. GAUTHER - Mme LEGRAND procuration à Mme LIBIOUL - Mme MACARIO procuration à Mme ROCHE - M. PLANTIN procuration à M. FASSIER - Mme SALOT procuration à M. MIGUET.

**Absent** : M. ROUX

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre FASSIER.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

N°11/12/15/008

**OBJET : Travaux d'éclairage public de la rue de la Soie : mandatement du SIEG.**

Dans le cadre de la réhabilitation complète de la rue de la Soie, programmée en quatre phase (2011 à 2014), il a été demandé au SIEG de réaliser un devis estimatif des travaux d'éclairage public à entreprendre sur la première phase actuellement en cours de réalisation.

Le projet porte sur l'installation de nouveaux candélabres selon les modèles désormais installés de part et d'autre du territoire communal à l'occasion des opérations de travaux.

M. Presle fait savoir à l'assemblée que les dépenses prévisionnelles pour cette première tranche de travaux s'élèvent à 12 000 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation des travaux en les finançant dans la proportion de 50% de leur montant HT.

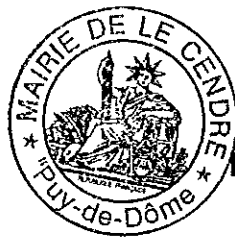
Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- Valider la réalisation des travaux EP rue de la Soie et mandater pour ce faire le SIEG du Puy-de-Dôme,
- Accepter de verser un fonds de concours au SIEG d'un montant de 6 000 € pour la réalisation de la première tranche de travaux. Comme à l'accoutumée, il vous est précisé que ce montant sera éventuellement revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.
- Autoriser le Maire à signer la convention de financement relative à cette opération.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME

20 DEC. 2011

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

ACTE EXECUTOIRE
Publié le 20.12.2011
Reçu par le Préfet le 20.12.2011
Le Directeur Général des Services

Valérie DESVIGNES

**LE CENDRE**  
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 9 décembre 2011

Date de la séance : 15 décembre 2011

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 8

Absent : 1

**Présents** : Mmes BEUREL - CUVIER - DEMIGNÉ – MM. DINIZ - FASSIER - GAUTHER - HERVEOU - Mmes LIBIOUL - LOUREIRO - MM. MAUFROY - MELIS - MIGUET - MOLAT - PRESLE - PRONONCE - Mme RASCHKE - M. RAZAVET - Mme ROCHE.

**Absents avec procuration** : Mme BOLIS procuration à M. PRONONCE - M. BORNAGHI procuration à M. PRESLE - Mme COUDON procuration à Mme CUVIER - Mme HAUTOY procuration à M. GAUTHER - Mme LEGRAND procuration à Mme LIBIOUL - Mme MACARIO procuration à Mme ROCHE - M. PLANTIN procuration à M. FASSIER - Mme SALOT procuration à M. MIGUET.

**Absent** : M. ROUX

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre FASSIER.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

N°11/12/15/009

**OBJET : Recensement de la population en 2012 : autorisation du Maire à nommer un coordonnateur communal**

Il vous est rappelé que depuis 2004, toutes les communes ne sont pas recensées la même année : l'opération est annuelle dans les communes de 10 000 habitants ou plus, quinquennale dans les autres.

L'enquête de recensement s'effectue par sondage dans les communes de plus de 10 000 habitants ou plus et est exhaustive dans les communes de moins de 10 000 habitants. Dans ces dernières, la collecte porte donc sur l'ensemble des logements et de leur population.

Une loi de 2003 a confié aux communes la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement. Les collectivités perçoivent à cet effet une dotation forfaitaire, dont le montant est calculé en fonction du nombre d'habitants et du nombre de logements.

M. Prononce indique aux conseillers que la commune sera concernée par une opération de recensement du 19 janvier au 18 février 2012.

Afin de préparer les opérations du recensement, et d'être en mesure en fin d'année de recruter les agents recenseurs, il importe qu'un coordonnateur communal soit rapidement désigné. Cet agent aura en charge la mise en place de la logistique du recensement, l'encadrement des agents recenseurs et le suivi de l'avancement des opérations de collecte.

Le Conseil est invité à autoriser le Maire à :

- Désigner par arrêté, Monsieur Alain Courchinoux, responsable du service administration général / Ressources humaines, coordonnateur communal des opérations du recensement 2012 ;
- Recruter les agents recenseurs qui opéreront sur le terrain.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.**

POUR EXTRAIT CONFORME.



Le Maire,

Hervé PRONONCE.

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME

20 DEC. 2011

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

ACTE EXECUTOIRE	
Publié le	20.12.2011
Reçu par le Préfet le	20.12.2011
Le Directeur Général des Services	
 Valérie DESVIGNES	

**LE CENDRE**  
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 9 décembre 2011  
 Date de la séance : 15 décembre 2011

Nombre de conseillers municipaux : 27  
 Nombre de présents : 18  
 Absents avec procuration : 8  
 Absent : 1

**Présents** : Mmes BEUREL - CUVIER - DEMIGNÉ – MM. DINIZ - FASSIER - GAUTHER - HERVEOU - Mmes LIBIOUL - LOUREIRO - MM. MAUFROY - MELIS - MIGUET - MOLAT - PRESLE - PRONONCE - Mme RASCHKE - M. RAZAVET - Mme ROCHE.

**Absents avec procuration** : Mme BOLIS procuration à M. PRONONCE - M. BORNAGHI procuration à M. PRESLE - Mme COUDON procuration à Mme CUVIER - Mme HAUTOY procuration à M. GAUTHER - Mme LEGRAND procuration à Mme LIBIOUL - Mme MACARIO procuration à Mme ROCHE - M. PLANTIN procuration à M. FASSIER - Mme SALOT procuration à M. MIGUET.

**Absent** : M. ROUX

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre FASSIER.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N°11/12/15/010**

**OBJET : Indemnisation des commerçants : propositions de fonctionnement de la CI2C**

Pour faire suite à la délibération adoptée lors de la réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2011, il vous est aujourd'hui proposé de convenir des modalités de fonctionnement de la commission chargée de l'indemnisation des commerçants.

Plusieurs grands points :

▪ **Composition de la CI2C : 6 membres**

Président : un magistrat du TA (professionnel du droit), avec voix prépondérante en cas de désaccord sur les dossiers.

Un élu de la CCI

Un élu de la Chambre des Métiers

Un représentant de la DRFIP Auvergne

2 conseillers municipaux (D. Gauthier, JM. Miguet)

Sans voix délibérante :

1 expert comptable (désignation par l'Ordre des experts comptable)

Mélissa Dominguez, technicienne CCI

Valérie Desvignes, DGS Le Cendre, en charge du secrétariat.

- **Institution d'un périmètre d'indemnisation** : Seront susceptibles d'être indemnisés, les commerçants directement impactés par les travaux de la Place Grassion, c'est-à-dire implantés rue du Moulin, Avenue Centrale, Avenue de l'Auzon et bien sûr Place Grassion.
- **Recevabilité des dossiers** : si perte de CA minimum de 10%, constaté et certifié par un comptable agréé.
- **Avances sur indemnisation** : proposition de versement de provision entre 50 et 70 %
- **Principe de réfaction** : considérant que les pertes constatées ne pourront être attribuées à 100 % aux travaux de la place Grassion (cf. gestion du commerçant, dynamisme etc...), il vous est proposé de laisser à la charge des commerçants une somme équivalente à 15 % de leur marge brute.

### Proposition de calendrier

- Saisine des différents organismes dans les jours prochains pour leur demander de désigner un représentant au sein de la CI2C + courriers aux différents organismes sociaux et fiscaux pour solliciter la plus grande mansuétude en faveur des commerçants touchés par les travaux.

- Information des commerçants par l'envoi d'un courrier qui leur précisera que le dossier de demande pourra être retiré en mairie auprès du secrétariat du maire ou par courriel.

- Retour des dossiers complets des commerçants pour mi janvier.

- 1<sup>er</sup> réunion de la commission fin janvier pour une validation des premières provisions lors du conseil du mois de février 2012. Présence de l'expert comptable

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

Le Maire,


Hervé PRONONCE.



REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME

20 DEC. 2011

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

ACTE EXECUTOIRE
Publié le 20.12.2011
Reçu par le Préfet le 20.12.2011
Le Directeur Général des Services
 Valérie DESVIGNÉS